



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

DELIBERATION 2025.42 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ZONE NATURA 2000 – PALUS DE SAINT-LOUBES / IZON

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	25 SEPTEMBRE 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	2 OCTOBRE 2025
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Mme Virginie VIDORETTA Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		Mme Chantal CARO
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		M Philippe BRARD
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M Joel MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Laurent de LAUNAY
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025.42

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ZONE NATURA 2000 – PALUS DE SAINT-LOUBES ET D'IZON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'animation DOCOB N2000 des Palus de Saint-Loubès et d'Izon,

Vu les factures de réalisation du projet d'animation DOCOB N2000 des Palus de Saint-Loubès et d'Izon pour un montant global de 25 622,40€,

Considérant les subventions qui peuvent être attribuées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur la thématique Natura 2000,

Considérant qu'au regard de l'impact du coût du projet sur les finances de la collectivité, il convient de demander une subvention au Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 17 393,00€ représentant 67,88% du coût total du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention pour l'animation DOCOB N2000 des Palus de Saint-Loubès et d'Izon Aquitaine pour un montant de 17 393,00€ représentant 67,88% du coût total du projet, selon le plan de financement suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Subvention Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine	67,88%	17 393,00€
Subvention de l'Agence de l'eau	12,12%	3 105,00€
Sous-Total Financement public (80% maximum)	80,00%	20 498,00€
Autofinancement	20,00%	5 124,40€
Total Financement opération	100,00%	25 622,40€

- SOLLICITER une subvention pour l'animation DOCOB N2000 des Palus de Saint-Loubès et d'Izon Aquitaine pour un montant de 17 393,00€ représentant 67,88% du coût total du projet,
- ADOPTER le plan de financement suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Subvention Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine	67,88%	17 393,00€
Subvention de l'Agence de l'eau	12,12%	3 105,00€
Sous-Total Financement public (80% maximum)	80,00%	20 498,00€
Autofinancement	20,00%	5 124,40€
Total Financement opération	100, 00%	25 622,40€

- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou actes afférents à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- SOLLICITE une subvention pour l'animation DOCOB N2000 des Palus de Saint-Loubès et d'Izon Aquitaine pour un montant de 17 393,00€ représentant 67,88% du coût total du projet,
- ADOPTE le plan de financement suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Subvention Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine	67,88%	17 393,00€
Subvention de l'Agence de l'eau	12,12%	3 105,00€
Sous-Total Financement public (80% maximum)	80,00%	20 498,00€
Autofinancement	20,00%	5 124,40€
Total Financement opération	100, 00%	25 622,40€

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou actes afférents à ce dossier.

Publiée le

Fait à Izon, le 02 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Virginie VIDORETTA



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.